



Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
83136

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

VU l'arrêté du Maire n°2020-106-089 en date du 03 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;

Vu l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2021, le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

| N°d'ordre | Nom - Prénom | Grade et Echelon actuel | Date d'effet |
|-----------|------------------|---|--------------|
| 1 | BEAUVOIS Fabrice | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, 8 ^{ème} échelon | 12/03/2021 |
| 2 | TEUA Magali | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, 6 ^{ème} échelon | 01/06/2021 |

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à ROCBARON,
Le 03 mars 2021

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué aux
Ressources Humaines et aux affaires
juridiques.